

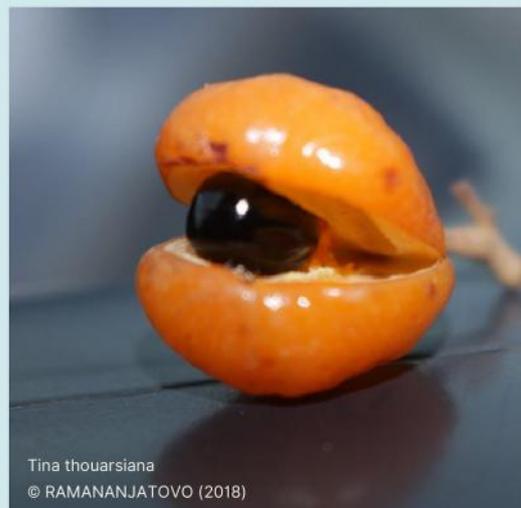
AMELIORATION DES SOURCES FINANCIERES DES COMMUNAUTES LOCALES EN FAVEUR DE LA CONSERVATION DES ESPECES CIBLES

Une expérience du projet COKETES

Le schème pauvreté et la disponibilité des ressources naturelles sont étroitement liées. L'amélioration de la situation financière des bénéficiaires dans la majorité des sites d'intervention du Projet COKETES a un rôle déterminant au maintien de l'intégrité des écosystèmes et l'état de conservation des espèces cibles.

LE PROJET EN BREF

La Biodiversité malagasy a des valeurs sociales significatives pour la population locale. La nourriture, les matériaux de construction, les produits et combustibles ménagers, les plantes médicinales pour la médecine traditionnelle en sont des exemples de cette appréciation. La pauvreté a pour effet la grande dépendance des communautés riveraines aux ressources naturelles, accroissant ainsi les pressions sur la biodiversité et sa dégradation. Dans sa composante 2, la mise en œuvre des Activités Génératrices de Revenus (AGR) a été proposée pour renforcer la conservation des 21 espèces cibles du Projet COKETES. Il a ainsi contribué à l'amélioration des sources financières des communautés locales en renforçant leurs moyens de subsistance. En relation avec l'aspect économique, le projet a également considéré le volet social en exerçant la fonction de levier de développement pour les Partenaires dans la rénovation et/ou la construction de nouveaux centres de santé de base et d'écoles.



Tina thouarsiana
© RAMANANJATOVO (2018)

LES POINTS CLÉS

La réussite de la mise en œuvre des AGR est basée sur la diversification des projets d'incitation économique combinée aux dotations conséquentes des intrants tels que les semences (haricots, pommes de terre, arachides, graines de légumes, paddy, café, volailles, alevins) et les équipements (engrais, motoculteurs, sarcluse, charrue et herse à dents, bateau motorisé, pirogues en fibre de verre et filets de pêche, ruches avec les accessoires afférents à l'apiculture). Les accompagnements techniques et suivis réguliers des activités des bénéficiaires ont aidé aux améliorations de leurs sources de revenus. Le déclencheur de réussite s'est reposé sur la motivation des populations cibles.

Planification soignée de la mise en œuvre des AGR

Les activités génératrices de revenus proposées par les consultants dans le plan de promotion économique sont ajustées par rapport aux réalités du terrain. Ainsi, les choix des activités répondent dans la mesure du possible aux besoins de chaque bénéficiaire et à la durabilité demandée par les règles de base de réalisation d'activités (activités adaptées, authentiques et pérennes).

Les activités génératrices sont également respectueuses de l'environnement. Les cultures de maïs qui constituent une menace majeure des ressources forestières de l'ouest ne sont pas éligibles comme AGR dans les sites d'intervention de cette région. Les emplois des pesticides et/ou engrais chimiques sont, pareillement, limités. L'utilisation de composts et pesticides naturels est vulgarisée. Les usagers s'engagent dans la réalisation des actions de conservation des espèces cibles et se tiennent à un plan de travail annuel concernant leurs mises en œuvre et le bon fonctionnement des activités génératrices de revenus.



Dalbergia madagascariensis
© AMMANN et al. (2009)

Diversification des projets d'incitation économique

Une des particularités de COKETES est la mise en œuvre des projets incitatifs diversifiés ; une quinzaine d'activités classées en deux catégories a été adoptée : les activités à cycle court (culture maraichère, riziculture, Système de Riziculture Améliorée, élevage de volailles, élevage de porcs, apiculture, pêche lacustre et côtière, artisanat) et les activités à cycle long (culture de rente, arbre fruitiers).

Le Projet a engendré de vastes actions de fonds renouvelable par la dotation de réfrigérateur solaire et l'application de la vaccination aux élevages, dont les frais constituent le renouvellement de fonds pour les bénéficiaires. Du côté des infrastructures, le Projet a contribué à la construction de barrage pour l'irrigation des rizières (Betampona) et à la fabrication des canaux d'irrigation afin d'alimenter en eau une zone agricole de 160 ha (Anolakely, Bealanana). COKETES a soutenu l'édifice d'un site de production de foyers améliorés KAMADO et a également apporté son soutien à la construction de ponts à des fins écotouristique (Tampolo).

Accompagnement techniques, suivis réguliers des activités des bénéficiaires et appui à la commercialisation

Les bénéficiaires ont été régulièrement accompagnés par les techniciens des gestionnaires de l'AP. La capacité de mise en œuvre des activités desdits usagers ont été renforcée lors des diverses formations fournies par les techniciens de la Circonscription Régionale de l'Agriculture et de l'Élevage, par les techniciens locaux et enfin lors des visites. Les bénéficiaires ont été appuyés leur recherche de commercialisation de leurs produits à l'aide de la mise en relation entre producteurs et collecteurs, ainsi qu'à l'incitation des techniciens à la participation de foires économiques (exemple Fier Mada).



LES POINTS FORTS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGR

- Mise en place de modèle de conservation des espèces cibles en promouvant l'amélioration des sources de revenus des bénéficiaires : mise en place de type four (séchage de poisson) et type foyers améliorés (soaso, kamado) pour minimiser les coupes de bois. L'utilisation de ces foyers réduit jusqu'à environ 70% l'utilisation de bois.
- Amélioration manifeste des revenus des bénéficiaires
- Acquisition des capacités appropriées des bénéficiaires pour les rendre autonomes dans la mise en œuvre des AGR
- Réduction significative des épidémies aviaires dans les villages environnant l'AP (cas Bemanevika)

QUELLES LEÇONS À TIRER?

La mise en œuvre des actions de conservation et les activités génératrices de revenus devraient être équilibrées. L'amélioration des revenus des bénéficiaires a rendu une réduction palpable des pressions sur les espèces cibles.

L'accompagnement des usagers constitue un pas considérable à considérer dans la réussite des AGR. Par conséquent l'amélioration des revenus des bénéficiaires est réalisable. Ces suivis permettent de voir le progrès effectués par les bénéficiaires afin d'augmenter leur production. Par ailleurs, les suivis des membres des équipes assurant la coordination et la gestion du Projet des usagers se montrent être des facteurs de motivations dans la mise en œuvre de leurs activités.

Cas pratique : Vitrine d'Ambaninjanahary : un modèle de conservation basée sur l'esprit entrepreneurial des bénéficiaires

Asity Madagascar a promu l'entrepreneuriat des bénéficiaires de l'association Soamandroso par la mise en œuvre de la vitrine d'Ambaninjanahary. Cette association a regroupé environ 22 membres appartenant à quatre ethnies de Madagascar ; le Sakalava (ouest), le Betsileo (sud des Hauts-Plateaux), l'Antandroy (extrême sud) et l'Antesaka (sud-est). L'esprit entrepreneurial est cultivé à partir de la mise en œuvre de l'apiculture appuyée par le Projet COKETES. Les bénéfices reçus par cette activité a permis de développer d'autres projets tels que la culture d'arbres fruitiers (bananier, manguiers, anacardier), l'élevage des poulets et canards.

La culture maraîchère (CUMA) y est mise en œuvre en synergie avec le Projet GEF 6 « Conservation et utilisation durable de la Biodiversité dans le paysage nord-ouest (Région Boeny) de Madagascar ».

En parallèle, les bénéficiaires ont assuré le reboisement dans le terrain de l'association.

La vision des bénéficiaires est de montrer la réussite de divers projets d'incitation économique basée sur la bonne gestion du projet et la coexistence pacifique entre les membres multiethnique à travers la mise en place de cette vitrine. Les membres de l'association ont convenu de mettre en place un projet de culture d'arachide qui a duré 6 mois. La vente de la production constitue le fonds de l'association.

Cas pratique : Gestion des ressources naturelles de l'AP Mandrozo par la promotion de la pêche lacustre

Le TPF a promu l'activité de la pêche pour améliorer les revenus des bénéficiaires des villages cibles réunis dans trois associations. Le projet COKETES a entrepris de fournir des matériels de pêche (5 pirogues en fibre de verre, 400 filets et 100 kg plombs) pour améliorer la production de cette activité. La gestion des ressources naturelles du Lac est assurée par l'utilisation des fibres de verre afin de réduire les constructions avec des coupes de bois. Notons qu'une pirogue en bois a une longévité de 4 ans au maximum. Le nombre des pêcheurs est fixé à 200 par saison de pêche pour la gestion rationnelle des stocks des ressources piscicoles du lac. Les revenus moyens par pêcheurs sont respectivement d'Ariary 8 374 470 et 2 675 621 pour les saisons de pêche 2020 (avril à Octobre) et 2021 (avril à juin).

Pour assurer la durabilité des actions de conservation de Héron crabier blanc qui niche dans les îlots de phragmites du Lac Mandrozo, le Plateforme de Gestion, une structure de cogestion participative de l'AP a planifié à renflouer la caisse de l'association. Ainsi, les bénéficiaires ont payé une contribution symbolique de 10 000 Ariary en échange de deux filets et une pièce de plomb.

La plateforme se met à la location des pirogues en fibre de verre à un prix symbolique de Ariary 60 000 durant toute la saison de pêche. Cette dernière a obtenu Ariary 2 000 000 jusqu'à maintenant. Une grande partie du fonds obtenu a été utilisée dans les activités de suivis communautaires afin de renforcer la conservation de Ardeolidae et de gérer l'AP Mandrozo, ainsi que dans la surveillance et les patrouilles communautaires.

